



PROCÈS-VERBAL du Conseil Communautaire du Jeudi 12 Avril 2018 à 18 h 00 à la salle des fêtes à Montjoux

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39

Nombre de conseillers présents : 32

Nombre de procurations : 5

Étaient présents :

Mesdames : S. BERNARD, C. MOULIN, Ch. PRIOTTO, N. BLANC, P. HOFFMANN, A. LACHENS, G. MORENAS, F. SIMIAN, F. BRES, M. MAILLIAT GALLIANO.

Messieurs : M-A. BARBE, É. BOUVIER, G. CUER, G. BOMPARD, P. CHALAMET, Ph. REYNAUD, J-P. FABRE, L. VINCENT, J-M. AUDERGON, J-P. BERNON, O. CADIER, F. GRESSE, R. KOHLER, Ph. BERRARD, M. ROUSSET, R. PALLUEL, P. ESPIÉ, D. BRUN, H. BOFFARD, A. DE LESTRADE, F. MUCKE, S. TERROT.

Étaient absents et avaient donné pouvoir:

Madame MARTIN Michèle (pouvoir à CHALAMET Patrick)

Madame TROUSLOT Brigitte (pouvoir à PRIOTTO Christine)

Monsieur BOURSALY Jean (pouvoir à BRÈS Françoise)

Était absent ainsi que son suppléant et a donné pouvoir à un conseiller communautaire:

Monsieur TIXIER André (pouvoir à DE LESTRADE Alain)

Était absent et représenté par son suppléant :

Monsieur LEMÉE Jean-Paul (Suppléant DAUBAS Charles)

Étaient absents et excusés

Monsieur ARNAUD Dominique

Monsieur JOST Frédéric

1 - Ouverture de la séance

Le Président, J-M. AUDERGON, accueille les conseillers communautaires et donne la parole à Philippe BERRARD, Maire de Montjoux.

Ph. BERRARD informe sur les deux grands chantiers 2018 : le PLU et les espaces publics.

Concernant le PLU, la commune a fait un mauvais choix sur le bureau d'études, elle est en procédure pour rompre le contrat.

Concernant les espaces publics (réflexion en interne puis avec le CAUE) l'étude préliminaire est terminée et l'avant-projet est en cours d'élaboration. La commune souhaite créer une zone de rencontres, reconfigurer la place et le lavoir, en s'inspirant de la démarche réalisée à Vesc.

La commune a mis en place les jardins partagés sur un terrain communal, 7 habitants y participent. En contrepartie, ils s'occuperont de la future pépinière communale (petite parcelle de 200m²). Des chantiers participatifs mensuels ont démarré depuis le début de l'année.

P. CHALAMET donne des nouvelles de santé de Michèle MARTIN, suite à un AVC. Elle est hospitalisée à Valence, elle se porte bien, elle passe un scanner demain matin puis arrivera à Dieulefit santé.

Le Président, J-M. AUDERGON procède à l'appel des présents. Le quorum étant atteint, le Conseil pourra délibérer valablement.

J-M. AUDERGON demande à ce que soient rajoutés deux points à l'ordre du jour relatifs à :

- Dissolution du Syndicat Mixte de Développement du Bassin de Montélimar.
- Avenant contrat CR A191605K000 auprès de la Caisse d'Épargne LOIRE DRÔME ARDECHE.

Le Conseil accepte à l'unanimité des conseillers communautaires présents que soient rajoutés ces points à l'ordre du jour.

J-M. AUDERGON donne la parole à Éric BOUVIER, qui présente Marion GALLO. Elle a pris la suite du poste du suivi de foncier qu'occupait Vincent PATISSIER. Elle va travailler sur le conventionnement, la création et suivi de boucles et l'extension du GRP au secteur Bourdeaux. Elle a commencé le 15 mars.

M. GALLO explique qu'elle a effectué un stage à la CCDB en 2012 puis elle a travaillé au Département de la Drôme au pôle sports nature – service éditions.

2 - Approbation du procès-verbal du 15.03.2018

J-M. AUDERGON demande s'il y a des questions concernant le procès-verbal du 15.03.2018. Le procès-verbal du 15 Mars est approuvé à l'unanimité des conseillers communautaires présents (2 ABSTENTIONS : N. BLANC et F. BRÈS, absentes lors du conseil communautaire).

3 – Fixation des taux de fiscalité pour l'année 2018

Délibération n°36/2018

Considérant les lois de finances et notamment celle de 2018,
Considérant la délibération n°02/2018 du 25 janvier 2018 relative à l'instauration de la taxe GEMAPI,
Considérant que les collectivités locales à FPU et à fiscalité mixte doivent voter les taux des différentes taxes,
Considérant les éléments transmis par les services fiscaux, les données s'établissent ainsi :

	Bases notifiées 2018	Taux idem 2017	Produits 2018
CFE	1 326 000	24.21%	321 025
TH	15 328 000	9.50 %	1 456 160
TFB	11 863 000	1 %	118 630
TFNB	273 800	3,75 %	10 268
TOTAL			1 906 083

Le Président, Jean-Marc AUDERGON, explique que le produit nécessaire à l'équilibre du budget 2018 de la Communauté de Communes ne nécessite pas une hausse des taux de la fiscalité.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents (1 ABSTENTION : P. HOFFMANN) :

- **FIXE le taux de la CFE 2018 à 24.21 %**
- **FIXE le taux de la TH 2018 à 9.50 %**
- **FIXE le taux de la TFB 2018 à 1 %**
- **FIXE le taux de la TFNB 2018 à 3.75 %**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

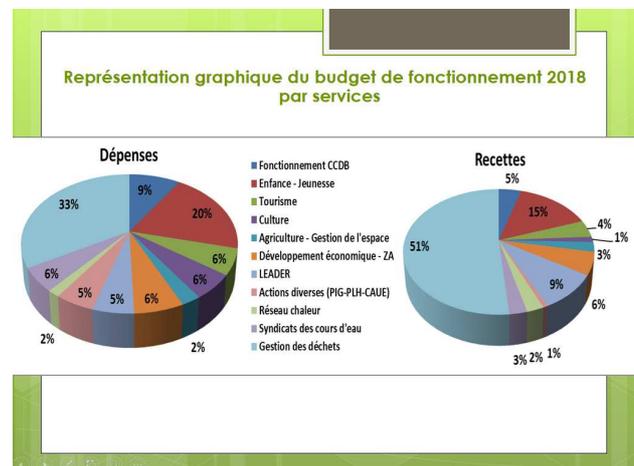
4 - Diaporama avant le vote des budgets.

Un diaporama est projeté et sera envoyé par mail à tous les conseillers communautaires. Il dresse un bilan synthétique de l'ensemble du budget de la Communauté, tous budgets confondus, qui avoisine les 6 400 000 €.

J-M. AUDERGON présente une analyse du budget 2018 par service (dépenses, recettes, contribution de la CC).

Budget de fonctionnement 2018 par services						
Services	Budget Primitif		Contribution CCDB		%	
	Dépenses	Recettes	Participation	%	Dépenses	Recettes
Fonctionnement CCDB	365 505,00	118 520,00	246 985,00	0,68	5,70%	1,83%
Enfance - Jeunesse	798 930,00	391 700,00	407 230,00	0,51	12,46%	6,11%
Tourisme	242 440,00	117 051,00	125 389,00	0,52	3,78%	1,83%
Culture	236 585,00	36 110,00	190 415,00	0,84	3,54%	0,56%
Agriculture - Gestion de l'espace	99 396,00	65 451,00	33 945,00	0,34	1,55%	1,02%
Développement économique - ZA	254 957,00	159 709,00	95 248,00	0,37	3,98%	2,49%
LEADER	210 650,00	235 290,00	-24 640,00	-0,12	3,29%	3,67%
Actions diverses (PIG-PLH-CAUE)	192 873,00	19 150,00	173 723,00	0,90	3,01%	0,30%
Réseau chaleur	63 527,00	63 527,00				
Syndicats des cours d'eau	212 968,00	139 750,00	73 218,00	0,34	3,32%	2,18%
Gestion des déchets	1 341 189,00	1 341 189,00				
Fiscalité et Dotations	1 525 452,00	2 846 904,00	-1 321 452,00	-0,87	23,80%	49,42%
Loyers divers		22 700,00			0,00%	0,35%
Intérêt des emprunts	12 711,00				0,20%	0,00%
Opérations d'ordre + dépenses imprévues	295 525,00	213 500,00			4,61%	3,33%
Excédent reporté		638 777,00			0,00%	9,97%
Virement section d'investissement	566 680,00				8,84%	0,00%
Total	6 409 388,00	6 409 388,00			78,08%	78,08%

① - Fiscalité dépenses : FNIGR : 978 585€ - Compensation communes : 496 767€
 FPIC + dégrèvement JA : 50 100€
 ② - Services
 ③ - Fonctionnement CCDB : 5,70% du Budget total
 ④ - Provision pour investissement : 8,84% du Budget total



Ch. PRIOTTO explique que concernant les frais de fonctionnement, c'est là où il faut faire attention. Elle trouve que la CCDB a trop de frais d'études. Concernant la dernière, l'eau et l'assainissement, il serait sage d'y renoncer car elle est inutile car il n'y aura pas de transfert obligatoire de compétence aux communautés de communes mais seulement aux communautés d'agglomération. Beaucoup d'élus du territoire ont manifesté le fait qu'ils souhaitent garder leur gestion de l'eau. Si on s'engage sur cette compétence, on sera soumis au marché et donc il faudra faire un appel d'offres. Il y aura une forte probabilité que ce soit un privé qui aura le marché. Pourquoi continuer sur cette étude car beaucoup d'élus ne la souhaite pas, et la loi ne nous y oblige pas ?

J-M. AUDERGON explique que si la décision de surseoir au transfert de compétence a effectivement été prise, elle reste transitoire. Compte tenu de l'impact pour la communauté comme pour les communes de la gestion des deux services. Il est de notre responsabilité d'anticiper ce transfert et donc de dresser un état des lieux le plus précis possible. L'étude est là pour caractériser la situation actuelle : mode de gestion, nature et état des réseaux, et personnels impliqués. Ces éléments de diagnostic permettront à chacun des gestionnaires actuels de mieux connaître leurs réseaux et collectivement d'évaluer comment se doter d'un outil de gestion collectif. Comme évoqué lors de la réunion du Comité des Maires élargie aux gestionnaires de réseaux, nous ne nous posons pas encore la question du transfert et encore moins celle du gestionnaire. Par contre nous avons engagé cette étude car nous avons 80% de financement le soutien de l'Agence de l'eau et du Département de la Drôme.

M-A. BARBE dit que la numérisation des réseaux est un plus pour les communes et anticiper c'est mieux. Il trouverait dommage si on arrête cette étude car on a obtenu le financement.

A. LACHENS répond que cette étude est intéressante mais pas indispensable. La CCDB fait des études et audit qui ne sont pas indispensables et qui pèsent sur le budget.

Ch. PRIOTTO informe qu'elle aimerait bien prendre connaissance de l'étude des Lavandes.

J-M. AUDERGON dit que concernant le projet des Lavandes, l'étude vient d'être remise. Un comité de pilotage est prévu le 26 avril. A l'issue de ce comité, elle sera disponible pour ceux qui la souhaite.

Ch. PRIOTTO demande le coût de cette étude estimée à 40 000 €.

P. STADLER répond que l'on est entre 13 et 16 000 €.

5 - Vote des budgets primitifs 2018

Un exemplaire des Budgets primitifs 2018 a été envoyé à chaque conseiller communautaire.

Budget Général

Section de fonctionnement

Total des dépenses : 4 844 963.00

Total des recettes : 4 844 963.00

Section d'investissement

Total des dépenses : 2 111 176.00

Total des recettes : 2 111 176.00

Le Budget Général est accepté à la majorité des conseillers communautaires présents (ABSTENTIONS : J. BOURSALY par pouvoir à F. BRES, F. BRES, N. BLANC, J-P. BERNON, O. CADIER, F. GRESSE, P. HOFFMANN, R. KHOLER, A. LACHENS ; CONTRE : B. TROUSLOT par pouvoir à Ch. PRIOTTO, Ch. PRIOTTO).

P. HOFFMANN demande pourquoi 2 500 € au compte 6232 " fêtes et cérémonies ".

H. BOFFARD répond que Mr QUINQUETON a demandé de mettre à ce compte la certification de l'OT.

Ch. PRIOTTO est inquiète concernant la réforme de la taxe d'habitation. Le budget de la CC met à l'évidence que l'on est particulièrement exposé car 1.5 M d'€ des recettes proviennent de la taxe d'habitation. Ce serait bien de faire monter l'information au préfet.

J-M. AUDERGON répond qu'à l'heure actuelle nous n'avons pas d'éléments objectifs à apporter.

Budget Annexe 1 – Activités économiques locatives sur le Pays de Dieulefit

Section de fonctionnement

Total des dépenses : 150 255.00

Total des recettes : 150 255.00

Section d'investissement

Total des dépenses : 656 457.00

Total des recettes : 656 457.00

Le Budget Annexe 1 "Activités économiques locatives sur le Pays de Dieulefit" est accepté à l'unanimité des conseillers communautaires présents (6 ABSTENTIONS : J. BOURSALY par pouvoir à F. BRES, F. BRES, N. BLANC, J-P. BERNON, F. GRESSE, P. HOFFMANN).

F. GRESSE demande à quoi correspondent en investissement les 610 000 € pour l'immobilier d'entreprises ?

R. PALLUEL répond que ce sont des travaux pour améliorer le bâtiment. Aujourd'hui on a un bâtiment de 1 000m² énergivore. Il reprend l'historique de ce bâtiment. On l'a acquis pour 800 000 francs avec 80 % de subvention. On a fait des 1^{ers} travaux pour 800 000 francs avec 80 % de subvention, puis des travaux de toiture pour 300 000 francs à 80% de subvention puis la 1^{ère} tranche des travaux d'aménagement et aujourd'hui la 2^{nde}.

Ch. PRIOTTO dit que ce bâtiment, à l'origine, était destiné à être une pépinière d'entreprises et donc investir de l'argent ça a du sens, dans la mesure où ça aide des entreprises à se créer, grandir et ensuite de voler de leurs propres ailes. La collectivité met à disposition des moyens pour du développement économique. Mais là, nous avons des locataires depuis plusieurs années et donc ce n'est pas la même approche. Il faudrait être plus précis sur le règlement (qui peut louer, à quelles conditions, combien de temps, le loyer...).

J-M. AUDERGON explique qu'au début, l'objectif c'était de mettre en place une pépinière d'entreprises mais on a eu un souci pour relocaliser les locataires.

R. PALLUEL informe que 2 entreprises ont essaimé : Mr PRADON (spécialiste pots d'échappements) et un autre (spécialiste voiture de compétition) qui s'est installé à Charols anciennement chez Mr Dupuy.

P. HOFFMANN demande si on ne pourrait pas équilibrer le remboursement de l'emprunt par le montant des loyers ?

R. PALLUEL répond que ce n'est pas aux locataires de payer le bâtiment. On a toujours atteint le petit équilibre.

Budget Annexe 2 – Création de zones d'activités sur Le Pays de Dieulefit

Section de fonctionnement

Total des dépenses : 1 149 720.00

Total des recettes : 1 149 720.00

Section d'investissement

Total des dépenses : 1 175 309.00

Total des recettes : 1 175 309.00

Le Budget Annexe 2 "Création de zones d'activités sur le Pays de Dieulefit" est accepté à l'unanimité des conseillers communautaires présents.

R. PALLUEL dit qu'une vente a été signée (Topocad) et 2 compromis sont en cours (En grim pant dans l'arbre et la clinique vétérinaire). D'autres contacts pour les autres terrains dont les transports Bagnol...

Ch. PRIOTTO explique qu'elle a lu les comptes rendus de la commission économique et il y a un projet de centre aquatique. On avait décidé que cette zone n'accueillerait pas des activités de loisirs ou commerciales, car cela risque de déséquilibrer nos équipements municipaux.

R. PALLUEL répond que la CCDB a été contactée par une personne qui souhaitait créer une activité autour de l'eau, pour apporter des services à la population.

C. MOULIN ajoute que ce projet serait sur un bassin couvert proposant de l'aquabike, rééducation...

R. PALLUEL dit que l'on a rien finalisé avec cette personne. On a demandé des précisions.

R. PALLUEL informe que le budget est présenté de façon nouvelle.

On a la présentation d'un budget dans le cadre d'un lotissement (vente de lots). Il y a des parties que l'on va céder (vendre) et d'autres qui restent à la collectivité ou qui peuvent être transférer (comme les voiries, réseaux, éclairage public...). On va disséquer la partie qui reste à la collectivité de la partie qui va être vendue.

J-M. AUDERGON explique que Mr QUINQUETON nous a demandé de faire évoluer ce budget. On sépare le budget création de ZA : une partie rejoint le budget général (tous les aménagements collectifs) et la partie qui va être vendue, qui est du stock, entre dans ce budget en fonctionnement.

Ch. PRIOTTO explique que concernant l'éclairage de voirie sur la ZA de Graveyron : tout l'éclairage public de la zone et l'entrée de la zone est dans le domaine communal, que la mairie a transféré à Energie SDED et la CCDB prend en charge les factures d'éclairage. Ce qui veut dire que n'a pas été transféré les lampadaires.

M-A. BARBE va vérifier qui paye l'éclairage de la zone de Boulagne pour ne pas payer 2 fois.

J-M. AUDERGON propose de faire un point de ce qui est fait sur chaque ZA et poser la règle qui s'appliquera à toutes les ZA.

Budget " Déchets ménagers et assimilés"

Section de fonctionnement

Total des dépenses : 1 341 189.00

Total des recettes : 1 341 189.00

Section d'investissement

Total des dépenses : 433 260.00

Total des recettes : 433 260.00

Le Budget "Déchets ménagers et assimilés" est accepté à l'unanimité des conseillers communautaires présents (2 ABSTENTIONS : A. LACHENS, R. KHOLER).

Budget " Régie de distribution de chaleur"

Section de fonctionnement

Total des dépenses : 63 527.00

Total des recettes : 63 527.00

Section d'investissement

Total des dépenses : 56 340.00

Total des recettes : 56 340.00

Le Budget "Régie de distribution de chaleur" est accepté à l'unanimité des conseillers communautaires présents.

M-A. BARBE dit que la CC n'est pas réellement satisfaite du fonctionnement. On a rendez-vous pour faire le point.

Ch. PRIOTTO informe qu'un petit immeuble (10 logements) va être construit à proximité. Est-ce qu'il pourra être raccordé au réseau ?

M-A. BARBE répond qu'il se renseignera.

6 - Le point sur la Commission "Aménagement de l'Espace - Développement Économique"

6.1- Subventions exceptionnelles relatives aux animations réalisées dans le cadre des JEMA.

R. PALLUEL informe que l'on n'a pas encore de bilan concernant ce weekend des JEMA. Moins de monde le samedi que le dimanche. Au quai à Pont de Barret, environ 200 personnes sont passées dimanche.

F. GRESSE dit que la signalétique est toujours en place sur Dieulefit.

R. PALLUEL va informer la chambre des métiers et de l'artisanat.

Ch. PRIOTTO dit qu'il faut poursuivre cette initiative. Il faudrait associer la mairie à la manifestation pour enlever les panneaux. À Dieulefit, le samedi a été timide, le dimanche il y a eu du monde. C'est un évènement à refaire.

Délibération n°37/2018 :

Robert PALLUEL, Vice-président en charge de la Commission "Aménagement de l'espace - Développement économique " explique que les Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA) est une manifestation internationale qui existe depuis 2002. 281 métiers répartis en 16 domaines de compétences composent l'univers des métiers d'art situé à la croisée de la culture, de l'économie, du patrimoine et de la création.

Objectifs des JEMA :

- Encourager les professionnels des métiers d'art à ouvrir les portes de leurs ateliers pour valoriser leur savoir-faire et vendre leurs produits.
- Faire découvrir au public les artisans d'art dans leurs ateliers à l'occasion d'expositions, de manifestations, lui faire découvrir de nouvelles formations ou orientations professionnelles.
- Favoriser la promotion et la communication des ateliers et accroître leur notoriété auprès du grand public.
- Valoriser l'image du territoire de la Communauté de Communes de Dieulefit - Bourdeaux.

Il explique que cette année un accompagnement spécifique de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat a été imaginé dans le cadre de l'Opération Collective en Milieu Rural (OCMR) - FISAC et une collaboration étroite a été mise en œuvre avec la Communauté de Communes et la Maison de la Céramique.

Cela a permis de mobiliser largement les professionnels et de réaliser un programme localement très attractif qui a été sélectionnée comme étant d'envergure régionale par la Chambre Régionale des Métiers avec l'ouverture de 67 ateliers sur 4 lieux :

- **Dieulefit** : La Maison de la Céramique et dans le village
- **Pont de Barret** : Le Quai et dans le village
- **Poët Laval** : L'Usine
- **Souspierre** : Les ateliers de Souspierre, route de Dieulefit

Afin de permettre au plus grand nombre de visiteurs d'apprendre à faire et de pratiquer, des animations sont organisées par les artisans d'art dans les différents lieux. Elles sont destinées aux enfants ou aux adultes, elles peuvent donner lieu à des créations emportées par les participants, elles permettent de faire faire à un public non initié. Elles sont gratuites et ouvertes à tous.

Il est proposé de verser une subvention aux structures qui proposent ces animations afin d'indemniser le temps passé auprès du public (minimum ½ journée : 3h) et de couvrir les coûts de matériaux éventuels, pour que ces prestations restent gratuites pour le public.

Les subventions proposées en fonction des animations JEMA sont :

Lieux	Structure	Type d'animations	Nbre animations	Montant subvention
SOUSPIERRE	Ateliers de Souspierre Barbara WEIBEL	Animation terre : modelage à la manière de Giacometti	1	100 €
LE QUAI PONT DE BARRET	Les Artisans Pontois	Fabrication papier, Création tableaux/sculpture terre, Animations couture, imprimerie, modelage de porcelaine	4	400 €
DIEULEFIT	GALERIE CRAFT Espace	Animation cuir, modelage porcelaine, photo, graphisme /web	2	200 €
DIEULEFIT	Sophie MOTTEZ	Animation jeux de fils, couture	1	100 €
DIEULEFIT	Nicolas ROSCIA	Tournage à super U	1	100 €
USINE LE POET LAVAL	Blandine MAZURE Elodie MAIRE	Animation plaque et modelage	1	100 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents (1 ABSTENTION : P. ESPIÉ) :

- DÉCIDE d'attribuer des aides exceptionnelles telles que décrites ci-dessus;
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

6.2- Aménagement de l'espace collectif à Pont de Barret - Demande de subvention DSIPL 2018 - Contrat de Ruralité.

Délibération n°38/2018 :

Robert PALLUEL, Vice-président en charge de la Commission "Aménagement de l'espace - Développement économique" rappelle que la CCDB a candidaté à un Contrat de Ruralité auprès de l'État. Dans le cadre de l'appel à projet 2018 pour la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIPL).

Il rappelle que la CCDB a engagé une étude thermique de l'ensemble du bâtiment en novembre 2017, réalisée par le bureau d'études fluides DOMELIO et avec l'accompagnement du CEDER (Point Info-Energie). Le bureau d'études préconise de mettre en place une isolation intérieure des murs en complément à l'isolation de la toiture, changement des menuiseries et installation d'un chauffage central au bois déchiqueté ce qui permettra de passer d'une étiquette énergie G à une étiquette C. Cette isolation intérieure nécessite également une reprise de l'électricité et de la plomberie ainsi que la mise en place d'une VMC performante.

Il propose d'engager les travaux de rénovation énergétique afin d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment.

Nous souhaitons en tant que collectivité, partie prenante du programme TEPOS / TEPCV du périmètre du SCOT Rhône Provence Baronnies, "montrer l'exemple" en matière de rénovation énergétique.

Nous souhaitons également, en tant que propriétaire, veiller à ce que les charges de gestion du locataire soient raisonnables. Dans ce sens, une présentation de l'étude thermique a été effectuée auprès des locataires en mairie de Pont de Barret le 24 novembre.

Coût total de l'opération

- Isolation thermique intérieure	90 860.00
- Reprise électricité suite isolation	114 375.00
- VMC hygro tertiaire	12 000.00
- Installation petits ballons électriques	3 000.00
- Isolation sur plancher haut	8 700.00
- Divers et imprévus 5%	12 936.42
TOTAL	241 871.42 € HT
Arrondi à	241 870.00 €HT

Plan de financement :

- État DSIPL - Contrat ruralité	60 467.50
- Communauté de Communes	181 402.50
TOTAL	241 870.00 € HT

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents (9 ABSTENTIONS : N. BLANC, P. HOFFMANN, A. LACHENS, C. MOULIN, Ch. PRIOTTO, B. TROUSLOT, J-P. BERNON, O. CADIER, F. GRESSE) :

- VALIDE le montant de l'opération ;
- SOLLICITE auprès de l'Etat dans le cadre du Contrat de Ruralité la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIPL) l'octroi d'une subvention d'un montant de 60 467.50 € ;
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

7 - Le point sur la Commission "Agriculture - Gestion de l'Espace - Environnement"

7.1- Point sur la commission

M-A. BARBE informe que la commission s'est réunie mardi. L'étude abattoir est en cours, 50-60 éleveurs ont participé à la 1^{ère} réunion, le 1^{er} février.

Il explique que l'on a été sollicité par la Communauté de Communes du Diois sur une potentielle participation financière aux travaux de mise aux normes et à l'agrandissement des salles réfrigérées de l'abattoir de Die. Avant de se prononcer, et afin de faire des choix éclairés, on a souhaité lancer cette étude.

L'étude vise plusieurs objectifs :

- analyser l'existant pour les filières d'élevage sur le territoire
- zoomer plus spécifiquement sur les questions d'abattages et de services associés (transport des vivants, des carcasses, découpe, stockage ...).

Ch. PRIOTTO demande si cette étude montre qu'il est utile de faire un abattoir, qui va le construire ?

M-A. BARBE répond qu'il pense que ce ne sera pas une solution car on réfléchit avec le bassin de Montélimar, et en même temps on interroge le sud Ardèche, la CCVD et les Baronnie.

Pour les petits animaux ça pourrait se faire mais pour les gros ce serait compliqué.

Ch. PRIOTTO demande pourquoi faisons-nous cette étude si on sait que l'on en construira pas?

M-A. BARBE dit que l'abattage des animaux ne se fait plus comme avant, les normes sont différentes selon les animaux. Mais il pourrait y avoir un intérêt de petits abattoirs décentrés pour certains petits animaux, qui ne coûteraient pas plus cher que la mise aux normes.

Ch. PRIOTTO demande s'il a création est-ce que ce serait privé, public ?

M-A. BARBE répond qu'il ne sait pas. Ce serait un projet de territoire car il n'y a pas que la CCDB. L'étude est là pour savoir. Aujourd'hui, le Bassin de Montélimar c'est 20% du volume de l'abattoir de Die réparti comme suit : CCDB 9% et Montélimar Agglo 11%.

Ch. PRIOTTO dit que ce serait bien d'avoir un abattoir de proximité pour plusieurs raisons. Mais il y a des questions de viabilité économique qui se posent.

M-A. BARBE dit que l'on ne sait pas combien ces % représentent de bêtes tuées pour notre territoire. Certains éleveurs vont à Aubenas aujourd'hui. Quel est l'intérêt pour eux d'y aller, il faut le savoir. Deux abattoirs ont fermé (Rémuzat et Grillon) on ne va pas se lancer dans un 3^{ème} abattoir puis le fermer. Aujourd'hui on ne sait pas si on investit dans celui de Die à hauteur des tonnages apportés et passer à 2 ou 3 jours d'abattage.

J-M. AUDERGON indique que dans ce secteur-là, il y a des innovations comme des abattoirs mobiles qui ont été mis en expérimentation dans la région centre et qui fonctionnent bien.

M-A. BARBE informe qu'ils vont en visiter un dans 15 jours.

7.2- Cotisation à l'Union pour la Sauvegarde des Activités Pastorales et Rurales.

Délibération n°39/2018 :

Marc-André BARBE, Vice-président en charge de la commission "Agriculture, Gestion de l'Espace, Environnement", explique que le pastoralisme et l'élevage sont des composantes essentielles du tissu économique du territoire. La gestion pastorale actuelle est fragilisée par la présence de prédateurs et leur évolution comportementale. Par ailleurs, les chiens de protection posent des difficultés de cohabitation avec les nombreux usagers des espaces pastoraux. Néanmoins, depuis 2010, la CCDB anime un Plan Pastoral Territorial et propose de nombreuses actions en faveur du multiusage des espaces pastoraux.

Des collectivités locales du grand Sud Est (PACA-Auvergne Rhône Alpes) se sont constituées en association, loi 1901, pour "l'Union pour la Sauvegarde des Activités Pastorales et Rurales garante de l'équilibre des territoires (USAPR)".

L'association est située en Mairie de Saint-Colomban-des-Villard (73), a pour objectif de fédérer les maires qui se retrouvent autour de cette problématique.

L'association a pour objectif de défendre les troupeaux, enrayer la prédation sur l'élevage avec des moyens appropriés, et de maintenir le pastoralisme, les activités économiques, le multiusage des territoires ruraux et montagnards.

Elle a pour objet :

- de devenir une plateforme d'information et d'échange, de débat et de mutualisation des expériences des territoires communaux touchés par la prédation et ses conséquences,
- de contribuer à la réflexion sur la gestion du dossier " loup " et de formuler des propositions concrètes.

Pour ce faire, elle se donne les moyens :

- d'organiser des débats publics, des rencontres avec les acteurs de terrains, les élus, les syndicats et les associations professionnelles afin de collecter de l'information (évolution du comportement du loup, évaluation des mesures de protection, compatibilité des chiens de protection et des usagers des espaces pastoraux, abandon de zones pastorales, cession d'activités agricoles, enjeux pour aménagement du territoire, maintien de la biodiversité, sécurité civile...) en s'appuyant sur des données scientifiques.
- d'établir une base de données accessible aux élus locaux et visible par tous.
- de rechercher, mobiliser et mettre en place les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à l'élaboration et à la promotion de ses propositions.

Afin de poursuivre les efforts entrepris en faveur du développement du pastoralisme sur le territoire et d'acquérir une bonne connaissance des outils de suivi liés à la prédation et d'affirmer le soutien aux éleveurs du territoire, la Communauté de Communes, à travers sa compétence, souhaite adhérer au nom de l'ensemble des communes à l'USAPR pour un montant de 549 €.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- AUTORISE le Président à verser une subvention d'un montant de 549 € à l'USAPR ;
- AUTORISE le Président à signer tout document utile à cette décision.

8 - Le point sur la Commission "Petite Enfance-Jeunesse"

S. BERNARD informe que les jeunes sont bien arrivés à Amsterdam.

9- Le point sur la Commission "Solidarités-Habitat"

F. SIMIAN rappelle que pour la Charte autour des aînés de la MSA, on doit faire un retour avec des personnes ressources sur les communes.

P. STADLER ajoute que les personnes ressources peuvent être des habitants, des personnes âgées qui ont pris l'habitude de se rencontrer chez les uns chez les autres...

10 - Le point sur la Commission "Tourisme"

10.1 - Office de Tourisme du Pays de Dieulefit - Signature de l'annexe annuelle 2018.

Le projet de l'annexe a été envoyé à tous les conseillers communautaires.

F. BRÈS se questionne sur les missions d'accueil et information du public de l'OT car il y a noté dans le plan d'actions "oui en 1^{er} semestre 2018 – voir ensuite avec le SADI". Vers quelles évolutions allons-nous, qui va prendre en charge ces missions qui sont exercées par des professionnels.

É. BOUVIER explique que ces missions resteront à l'OT. Cette étude sur le SADI sera rendue fin juin et passera ensuite en conseil communautaire. Le SADI devrait suggérer des modifications de fonctionnement qu'il sera utile d'intégrer à notre stratégie collective de gestion touristique.

Ch. PRIOTTO informe que la commune a obtenu son reclassement en station de tourisme car l'OT a été classé en catégorie 1.

Elle rajoute que la semaine dernière avec O. CADIER ils se sont rendus à une réunion avec les villes portes du PNR des Baronnies. Il y a une dynamique qui se met en place. La commune continuera à y participer. Un panneau a été installé entre Montjoux et Dieulefit pour signaler l'entrée dans le PNR des Baronnies.

O. CADIER tient à signaler que l'OT tient bien sa place par rapport à d'autres dans cette instance.

Délibération n°40/2018 :

Éric BOUVIER, vice-président en charge de la commission "Tourisme", rappelle que la subvention de fonctionnement de l'Office de Tourisme entre dans le cadre de l'article 10 de la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 qui oblige les collectivités à signer une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation d'une subvention attribuée à un organisme privé lorsqu'elle est supérieure à 23 000 €.

Il rappelle que la convention triennale d'objectifs pour la période 2018 – 2020 a été approuvée par délibération n°28/2018 du conseil de mars 2018. L'annexe 2018 fait état du programme d'actions proposé par l'O.T. et validé par la CCDB, de la répartition de sa masse salariale et des horaires d'ouvertures des 3 bureaux. Elle mentionne le montant de la subvention allouée par la CCDB inscrit au budget 2018 et les conditions de versement de cette subvention d'un montant total de 140 000 €.

Il en rappelle les articles et contenus.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **APPROUVE les contenus de l'annexe annuelle 2018 ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

11 - Le point sur la Commission "Culture-Patrimoine"

11.1 – Point sur la commission.

F. SIMIAN informe qu'un COPIL CTEAC aura lieu en mai.

11.2 - École de Musique du Pays de Dieulefit, CAEM - Signature de l'annexe annuelle 2018.

Le projet de l'annexe a été envoyé à tous les conseillers communautaires.

F. SIMIAN informe que cette année le CAEM fête ses 40 ans les 29,30 juin et 1^{er} juillet.

Délibération n°41/2018 :

Fabienne SIMIAN, Vice-présidente en charge de la Commission "Culture-Patrimoine", rappelle que la subvention de fonctionnement au CAEM entre dans le cadre de l'article 10 de la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 qui oblige les collectivités à signer une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation d'une subvention attribuée à un organisme privé lorsqu'elle est supérieure à 23 000 €.

Elle rappelle que la convention triennale d'objectifs pour la période 2017 - 2019 a été approuvée par délibération n°28/2017 du conseil de mars 2017.

L'annexe 2018 fait état des actions annuelles menées par le CAEM conformément à l'article 3 de la convention triennale. Elle mentionne le montant de la subvention allouée par la CCDB inscrit au budget 2018 et les conditions de versement de cette subvention d'un montant de 43 350 €.

Elle en rappelle les articles et contenus.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **APPROUVE les contenus de l'annexe annuelle 2018 ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

12 - Le point sur la Commission "Gestion des déchets"

Ph. BERRARD informe que le vendredi 27 avril aura lieu la 1^{ère} réunion avec le groupe de travail et le bureau d'études Citexia concernant l'étude sur la fiscalité. L'objectif de cette étude est de savoir si on doit rester à la REOM ou passer à la TEOM et d'autre part savoir la part incitative.

Il ajoute que l'on va installer des composteurs à La Bégude de Mazenc ainsi qu'à Poët Laval (logements DAH).

Actuellement 25 sites sont installés. Les référents seront formés 2 jours pour être guide composteurs, ils seront là pour promouvoir cette pratique (compost, paillage, utilisation de cette matière 1^{ère} ...).

13 - Le point sur la Commission "Finances-Personnel"

13.2 - Régie de la Maison de la Céramique, convention 2018.

Le projet de convention a été envoyé à tous les conseillers communautaires.

Délibération n°42/2018 :

Henri BOFFARD, Vice-président en charge de la Commission "Finances - Personnel", rappelle que la subvention de fonctionnement à la Régie de la Maison de la Céramique entre dans le cadre de l'article 10 de la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 qui oblige les collectivités à signer une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation d'une subvention attribuée à un organisme privé lorsqu'elle est supérieure à 23 000 €.

La convention 2018 fait état des actions annuelles menées par la régie de la Maison de la Céramique. Elle mentionne le montant de la subvention allouée par la CCDB inscrit au budget 2018 et les conditions de versement de cette subvention d'un montant de 50 000 €.

Il en rappelle les articles et contenus.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **APPROUVE les contenus de la convention 2018 ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

13.2 Signature d'une convention pour la valorisation des certificats d'économies d'énergie issus du programme " Économies d'énergie dans les TEPCV " dans le périmètre du SCoT Rhône-Provence-Baronnies.

Le projet de convention a été envoyé à tous les conseillers communautaires.

Délibération n°43/2018 :

Le Président, Jean-Marc AUDERGON, rappelle que par délibération n°13/2018 du 25 janvier le conseil communautaire a approuvé la signature d'une convention cadre avec les syndicats d'énergies départementaux et les 8 EPCI constituant le SCoT Rhône Provence Baronnies, pour la valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) obtenus dans le cadre du label Territoire à Energie POSitive (TEPOS).

Il explique qu'en complément de la convention cadre, chaque collectivité bénéficiaire des CEE doit signer une convention avec le Syndicat d'énergie pour lui confier la démarche de dépôt, d'enregistrement et de rémunération des certificats d'économies d'énergie.

Il rappelle que la CCDB, maître d'ouvrage des travaux de rénovation énergétique à la Maison de la Céramique et bénéficiaire à ce titre des CEE/TEPCV, doit signer ladite convention avec le SDED.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- AUTORISE le Président à signer pour la valorisation des certificats d'économies d'énergie issus du programme " Économies d'énergie dans les TEPCV " dans le périmètre du SCoT Rhône-Provence-Baronnies ; ainsi que toutes pièces utiles à cette décision.

13.3 Participation des structures enfance jeunesse au Dieulefit Défi jeunes.

Délibération n°44/2018 :

Henri BOFFARD, Vice-président en charge de la Commission "Finances – Personnel", explique qu'une Journée Dieulefit Défi Jeunes est organisée par le service Enfance jeunesse. Cette manifestation est ouverte aux services Enfance jeunesse de l'Ardèche et la Drôme, aussi il leur est demandé une participation financière de 2 € par enfant.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :

**- FIXE le montant à 2 € par enfant pour la journée ;
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

13.4 Création de deux postes non permanents d'animateur de proximité jeunesse pour un accroissement temporaires d'activités.

Délibération n°45/2018 :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter deux agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'animation et la prévention auprès des jeunes.

Sur le rapport de Henri BOFFARD, Vice-président en charge de la Commission "Finances – Personnel",

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :

DÉCIDE :

- Le recrutement de deux agents contractuels dans le grade d'animateur territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 1 an soit du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019 inclus.
- Ces agents assureront les fonctions d'animateur et de prévention jeunesse à temps complet.
- Ils devront justifier d'un diplôme de niveau BEATEP/BPJEPS ou BAFA avec expériences.

- La rémunération sera calculée par référence à l'indice brut compris entre 377 et 475 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

13.5 Signature d'un avenant à la mise à disposition de locaux pour la compétence jeunesse avec la commune de Dieulefit.

Le projet d'avenant a été envoyé à tous les conseillers communautaires.

Délibération n°46/2018 :

Considérant le transfert de la compétence à la Communauté de Communes, constaté par arrêté préfectoral n° 09-2340 en date du 4 juin 2009, relative à : L'organisation et la gestion des activités jeunesse d'intérêt communautaire ;

Considérant la définition de l'intérêt communautaire par délibération n°62/16 du 6 octobre,

Sont d'intérêt communautaire :

- la gestion, l'aménagement et l'entretien de l'accueil 11/18 ans au Mille Club à Dieulefit ou tous lieux qui viendraient s'y substituer ;
- l'organisation de séjours de vacances pour les 11/18 ans du Pays de Dieulefit ;
- l'animation sociale de proximité et les actions de prévention pour les 12/18 et 18 /25 ans du Pays de Dieulefit, en lien avec la structure d'accueil 11/18 ans.

Considérant le procès-verbal de mise à disposition du local dénommé " Le Mille Club " signé le 21 octobre 2009, suite à la délibération du 10 septembre 2009 ;

Considérant la volonté conjointe de la mairie de Dieulefit et de la CCDB de regrouper dans le bâtiment de l'ancien collège : l'espace jeunes et l'école de musique - CAEM ;

Le Président, propose de signer un avenant à la mise à la disposition initiale avec délibérations concordantes de mise à disposition du nouveau local et retour de l'ancien dans la commune avec bénéfice pour la CCDB de l'usus (droit de se servir de la chose) et du fructus (le droit de jouissance de la chose) des espaces mis à disposition.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **APPROUVE la signature d'un avenant au procès-verbal de mise à disposition avec la commune de Dieulefit pour l'espace jeunes ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

13.6 Signature d'un avenant à la mise à disposition de locaux pour la compétence enseignement musical avec la commune de Dieulefit.

Le projet d'avenant a été envoyé à tous les conseillers communautaires

Délibération n°47/2018 :

Considérant le transfert de la compétence à la Communauté de Communes, constaté par arrêté préfectoral n°2012356-0005 en date du 21 décembre 2012, relatif à l'enseignement musical d'intérêt communautaire

Considérant la définition de l'intérêt communautaire par délibération n°62/16 du 6 octobre,

Sont d'intérêt communautaire :

- le financement de l'école de musique intercommunale associative dénommée "le CAEM"
- l'aménagement et l'entretien de locaux dédiés à l'enseignement musical du "le CAEM".

Considérant le procès-verbal de mise à disposition de locaux dénommés " Ancienne Poste et Cave à son " signé le 14 mars 2013, suite à la délibération du 27 septembre 2012 ;

Considérant la volonté conjointe de la mairie de Dieulefit et de la CCDB de regrouper dans le bâtiment de l'ancien collège : l'espace jeunes et l'école de musique - CAEM ;

Le Président, propose de signer un avenant à la mise à la disposition initiale avec délibérations concordantes de mise à disposition du nouveau local et retour de l'ancien dans la commune avec bénéfice pour la CCDB de l'usus (droit de se servir de la chose) et du fructus (le droit de jouissance de la chose) des espaces mis à disposition.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **APPROUVE la signature d'un avenant au procès-verbal de mise à disposition avec la commune de Dieulefit pour l'école de musique - Le CAEM ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

13.7 Dissolution du Syndicat Mixte de Développement du Bassin de Montélimar.

Délibération n°48/2018 :

Le Président, Jean-Marc AUDERGON, explique par délibération 94/2016 du 8 décembre 2016, le conseil communautaire a décidé d'approuver la dissolution du Syndicat Mixte de Développement du bassin de Montélimar au 31 décembre 2016 et de solliciter de Monsieur le Préfet de la Drôme un arrêté de dissolution du Syndicat mixte.

Ce dernier, par arrêté préfectoral n° 2016 360-0004 en date du 27 décembre 2016, a mis fin à l'exercice des compétences du Syndicat mixte de développement du bassin de Montélimar à partir du 31 décembre 2016, mais il restait à définir la clé de répartition de l'actif et du passif entre les deux EPCI pour la dissolution du SMD 5^{ème} pôle après comptabilisation des opérations 2018.

Lors du comité syndical qui a eu lieu le 5 mars dernier, en présence de Mme Gisèle VIRET, nommée par le Préfet de la Drôme liquidateur du Syndicat, il a été proposé que :

- la clé de répartition de l'actif et du passif soit la même que celle qui a servi de base pour le calcul des contributions, à savoir le nombre d'habitants pour la Communauté d'Agglomération Montélimar-Agglomération : 87 % et pour la Communauté de communes Dieulefit-Bourdeaux : 13 %
- le logiciel figurant à l'actif du Syndicat soit déclaré obsolète et mis au rebut
- la CC Dieulefit-Bourdeaux se charge de recevoir après dissolution du Syndicat, les subventions attendues et détaillées ci-dessous pour un montant estimé à :

Procédure agricole 2015 (FEADER)	15 734,00 €
LEADER Animation 2015	5 906,00 €
LEADER Animation 2016	59 238,11 €
PAEC 2016 (LEADER)	11 467,00 €

- la CC Dieulefit-Bourdeaux s'engage à reverser 87 % des subventions perçues à Montélimar-Agglomération.

Le comité syndical sollicite, sur la base de la proposition ci-dessus, les 2 EPCI membres du Syndicat pour qu'ils se prononcent sur les conditions de liquidation proposées.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents DÉCIDE DE :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-1, L.5211-9, L.5211-25, L.5211-26 et L.5212-33,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016 360-0004 en date du 27 décembre 2016,

- **VALIDER les propositions ci-dessus ;**
- **CHARGER Monsieur le Président ou son représentant de signer tous les documents afférents et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.**

13.8 Avenant contrat CR A191605K000 auprès de la Caisse d'Épargne LOIRE DRÔME ARDECHE.

Délibération n°49/2018 :

Henri BOFFARD, Vice-président en charge de la Commission "Finances – Personnel", explique que la Communauté de Communes a réalisé auprès de la Caisse d'Épargne LOIRE-DROME-ARDECHE et aux conditions de cet établissement, un emprunt ayant pour objet l'aménagement de l'extension du Parc d'Activités Economiques (PAE) de Boulagne à La Bégude de Mazenc.

Il propose de signer un avenant au contrat du crédit relais CR A191605K000 portant sur une durée supplémentaire de 12 mois à compter du 19 Avril 2018 aux conditions suivantes :

Montant du prêt : 300 000 €

Ce prêt portera intérêt au taux de 1.64%.

Les frais de dossier sont de 450 euros.

Base de calcul : Exact/360.

Païement des échéances d'intérêts : Trimestrielle.

Remboursement du capital in fine.

L'Emprunteur aura la possibilité d'effectuer à son gré, pour tout ou partie, le remboursement des fonds mis à disposition sans pénalité ni indemnité.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- DÉCIDE de réaliser auprès de la Caisse d'Épargne LOIRE-DROME-ARDECHE et aux conditions de cet établissement, un avenant au CR A191605K000 portant sur une durée supplémentaire de 12 mois à compter du 19 Avril 2018 aux conditions décrites ci-dessus.

14- Le point sur la Commission "Travaux-Bâtiments - DSP"

P. CHALAMET explique que mardi prochain aura lieu la réception des travaux à Souffle d'Eveil.

2 nouveaux chantiers sont en émergence : l'espace jeunes à Dieulefit et les travaux d'isolation thermique au Quai à Pont de Barret.

15 - Décisions du Président

Décision 11-2018 :

Dans le cadre d'une convention de participation à la mission départementale d'observation de l'habitat de la Drôme signée le 1er mars 2016 entre la Communauté de Communes et l'ADIL 26 ; le Président, après avoir conclu à la nécessité d'avoir recours à la mission pour l'année 2018 afin d'accompagner le PLH (Programme Local de l'Habitat) obligation réglementaire liée à l'élaboration du PLH (art. 302-1-3 du CCH) ;

DÉCIDE de signer un avenant à la convention avec l'ADIL de la Drôme pour un montant de contribution pour l'année 2018 de 2 354.21 €.

Décision 12-2018 :

Le Président, **CONSIDÉRANT** la nécessité de confier à un prestataire la réalisation d'un diagnostic charpente avant la réalisation de travaux pour la rénovation thermique et l'aménagement de l'espace collectif « Le Quai » à Pont de Barret.

Après consultation de 3 bureaux d'études par courriel le 5 février 2018, les offres suivantes ont été transmises et analysées :

Prestataires	Prix HT	Note tech. 60%	Note prix 40%	Note totale
BOST Diagnostics Structures	5 400	6,00	3,20	9,20
BE Elementbois	4 500	3,60	4,00	7,60
Gaujard technologie	9 890	6,00	1,82	7,82

Le Président, **CONSIDÉRANT** l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux dispositions de l'article 1^{er} - 1 du CMP, **DÉCIDE** de signer un contrat avec le BOST Diagnostics Structures pour un montant de 5 400 €HT soit 6 480 €TTC.

Décision 13-2018 :

Le Président, **CONSIDÉRANT** le marché à procédure adaptée (MAPA), relatif aux travaux d'aménagement de la Maison de la Céramique à Dieulefit et suite à la réception des travaux de certains lots, **CONSTATE** des moins-values et les montants définitifs qui s'établissent à :

- Lot 03, Charpente couverture : Entreprise BOISSY Couverture Ardoise et Dérivés

Montant définitif : 99 379,86 € HT

- Lot 06, Menuiseries extérieures : Entreprise DESGRANGES

Montant définitif : 5 381,96 € HT

- Lot 07, Isolation plâtrerie : Entreprise MPPI

Montant définitif : 2 611 € HT

- Lot 08, Electricité ventilation : Entreprise PIOLLET

Montant définitif : 3 643,15 € HT

- Lot 09, Plomberie sanitaire chauffage : Entreprise Pellegrin Frères

Montant définitif : 3 508,18 € HT

- Lot 10, Ferronnerie : Entreprise JOUVE

Montant définitif : 4 400 € HT

- Lot 14, Electricité extérieure : Entreprise PIOLLET

Montant définitif : 1 393,29 € HT

- Lot 15, Ferronnerie : Entreprise JOUVE

Montant définitif : 2 300 € HT

Le Président DÉCIDE de signer les avenants afférents avec les entreprises concernées.

16 - Questions diverses

D. BRUN informe que le 22 avril à partir de 8H30, aura lieu une matinée rando à La Roche Saint Secret avec l'ouverture d'une nouvelle boucle (sous l'égide de la CCDB) d'environ 10 kilomètres "Tours et détours du Lez", à 11H30 aura lieu l'apéritif.

C. MOULIN rappelle la réunion cantonale le 25 avril à 18H30 à La Bâtie Rolland.

J-M. AUDERGON rappelle le Comité des Maires le 19 avril à Teyssières avec intervention de la DDGFIP pour aborder le prélèvement à la source.

P. STADLER informe que des maires ont demandé si les secrétaires de mairies devaient venir, après renseignement il y aura une réunion spécifique avec les secrétaires de mairie.

Le Conseil est clos à 20h45

LA BEGUDE DE MAZENC	BARBE Marc-André	
	BERNARD Sophie	
	BOUVIER Éric	
	CUER Gérard	
	MOULIN Corinne	
BÉZAUDUN SUR BINE	BOMPARD Guy	
BOURDEAUX	CHALAMET Patrick	
BOUVIERES	REYNAUD Philippe	
COMPS	FABRE Jean-Pierre	
CRUPIES	VINCENT Lionel	
DIEULEFIT	PRIOTTO Christine	
	AUDERGON Jean-Marc	
	BERNON Jean-Pierre	
	BLANC Nicole	
	CADIER Olivier	
	GRESSE Francis	
	HOFFMANN Patricia	
	KOHLER Rémi	
	LACHENS Anne	
	MORENAS Geneviève	
EYZAHUT	SIMIAN Fabienne	
MONTJOUX	BERRARD Philippe	
ORCINAS	ROUSSET Maurice	
LE POËT LAVAL	BRES Françoise	
	MAILLIAT GALLIANO Monique	
PONT DE BARRET	PALLUEL Robert	
	ESPIÉ Patrick	
ROCHEBAUDIN	DAUBAS Charles	
LA ROCHE ST SECRET	BRUN Daniel	
SALETTES	BOFFARD Henri	
SOUSPIERRE	DE LESTRADE Alain	
TEYSSIÈRES	MUCKE Franck	
TRUINAS	TERROT Serge	